

# **CE QUE NOUS ACCOMPLIS- SONS**

**Rapport annuel du contrôle du marché du travail  
du canton de berne (CMTBE)**

# **22**



# TABLE DES MATIÈRES

## RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT

- 5** Fructueuse réorganisation
- 8** Comité du CMTBE

## RAPPORT DU DIRECTEUR

- 11** Chantier des contrôles de CCT étendues
- 14** Nouvelle équipe du CMTBE
- 18** Organigramme

## REVUE DE PRESSE

- 22** Le CMTBE sur le grand écran

## CHIFFRES

- 24** Les contrôles du marché du travail en chiffres

# **RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT**

# FRUCTUEUSE RÉORGANISATION

**Le CMTBE a démontré une fois de plus sa grande capacité d'adaptation aux nouvelles circonstances.**

## 1. Proximité du terrain

Le CMTBE est chargé d'effectuer, d'un bout à l'autre du canton de Berne, des contrôles du marché du travail à grande échelle dans toutes les branches d'activité. Il a pour mission de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes (FlaM), de combattre le travail au noir, de vérifier le respect des CCT et, ce faisant, de s'assurer que des conditions équitables règnent sur le marché du travail.

Dans des pays comme la France, la gestion du marché du travail et les contrôles sont centralisés. Les autorités ont besoin de temps parfois pour prendre conscience des changements en cours. En Suisse par contre, nous avons opté pour un modèle proche de la pratique et décentralisé, afin de contrôler si les règles du marché du travail sont respectées. Comme chacun sait, le comité du CMTBE possède une organisation tripartite. Outre les autorités cantonales, les associations patronales et les syndicats sont impliqués dans l'exécution. La proximité du terrain est ainsi garantie. Tout ce qui se passe sur les chantiers, dans les fabriques, les restaurants ou les salons de coiffure est rapporté aux responsables, qui en parlent et prennent leurs décisions en conséquence. Les membres du comité ne s'expriment jamais publiquement à titre personnel. Rien dans l'argumentation du CMTBE n'indique si elle reflète le point de vue des employeurs, des syndicats ou du canton. Tous les acteurs sont guidés par un but commun, à savoir veiller à ce que la concurrence soit équitable sur le marché du travail.

## 2. Mise en place de la nouvelle organisation

Durant l'année sous revue, le comité a prouvé une fois de plus sa capacité de porter un regard critique sur l'activité du CMTBE et de la réorganiser. Il a ainsi chargé un groupe de travail formé de la présidence et de la direction d'effectuer un examen interne détaillé de tous les processus et des structures organisationnelles du CMTBE, des contrôles aléatoires ayant révélé l'existence d'un potentiel d'optimisation.

Le groupe de travail s'est réuni à six reprises entre mars et septembre 2022. Il a formulé un grand nombre de propositions et de mesures d'améliorations, qui ont été discutées au comité. Quelques-unes ont déjà été adoptées et réalisées. Elles concernent principalement l'image du CMTBE et ses processus internes.

### 3. Nouvelle image

Le Contrôle du marché du travail Berne a notamment gagné en visibilité, pour des raisons liées à l'État de droit ou d'ordre politique :

- État de droit : en tant qu'organisation privée, le CMTBE assume des tâches quasi-étatiques. Les compétences des inspecteurs sont fixées dans la loi. Le législateur n'a pas conféré de fonction de police au CMTBE. Ni les investigations secrètes, ni les recherches de personnes ne sont par conséquent autorisées ;
- raisons politiques : les contrôles du marché du travail jouent un important rôle consultatif et préventif. Du simple fait que des inspections ont lieu, le travail au noir et les abus de CCT tendent à refluer. Une bonne visibilité s'avère donc importante.

Avec le slogan « Nous éclairons les zones d'ombre », le comité a opté pour une variante créant un fort contraste, avec la couleur jaune sur fond noir.

### 4. Nouvelle structure de conduite

Les mesures essentielles de la réorganisation sont du ressort de l'assemblée des délégués, qui en débattera et prendra les décisions nécessaires au printemps 2023. Mais une chose est sûre : la structure de conduite du CMTBE a besoin d'être revue. La double casquette du directeur, à la fois membre du comité, représentant du canton et deuxième vice-président, d'une part, et directeur opérationnel sous mandat, d'autre part, n'est plus compatible avec les principes d'une gestion d'entreprise tournée vers l'avenir (bonne gouvernance). De même, au vu de la structure actuelle du personnel, la gestion indirecte du personnel n'est plus opportune.

Walter Rumpf, qui dirigeait jusque-là le CMTBE tout en faisant partie de son comité, a participé à cette prise de conscience et démissionné au 31 décembre 2022, après l'embauche de son successeur. Si nécessaire, il se tiendra jusqu'à l'assemblée des délégués de 2023 à disposition de la nouvelle direction, directement intégrée à l'inspectorat, et du comité pour leur prodiguer des

conseils. Au début de 2023, Daniel Matosevic a pris la relève comme inspecteur en chef exécutif.

Walter Rumpf et les autres personnes ayant quitté le CMTBE ont été dignement remerciés pour le travail accompli, lors d'une fête réussie organisée en décembre 2022.

### 5. Bilan de l'assemblée des délégués

L'assemblée des délégués s'est tenue le 9 mai 2022 au stade du Wankdorf à Berne, en présence de nombreuses personnes. Claude Thomann, président de la Commission cantonale du marché du travail (CCMT) et invité à cette assemblée en tant qu'orateur, a souligné le rôle majeur de la collaboration des partenaires sociaux, véritable atout qui a permis au CMTBE de devenir une organisation professionnelle au fonctionnement bien rodé.

En tant que président du CMTBE, j'ai fait réaliser une évaluation externe par l'entreprise Interface, qui a attribué une très bonne note à notre association. Les recommandations d'Interface ont déjà été mises en œuvre.

**« La présentation de l'activité du CMTBE et la possibilité de procéder à un échange d'informations ont été appréciées. »**

## **6. Échanges avec d'importantes parties prenantes**

Au deuxième semestre 2022, d'importantes discussions ont été menées avec des représentants des autorités. Tout d'abord, une entreprise externe mandatée par le SECO a effectué durant l'été 2022 une analyse globale des contrôles réalisés sur place par le CMTBE. Cela nous a permis de documenter la charge de travail et les coûts effectifs des contrôles menés sur place sur le vaste territoire du canton de Berne.

En août 2022, le président et le directeur du CMTBE ont été interrogés, à la demande du Contrôle fédéral des finances (CDF), sur l'efficacité et l'efficacité des contrôles. Nous avons su montrer de manière claire et compréhensible l'importance et l'utilité des activités déployées par le CMTBE. En novembre 2022 enfin, un contrôle de chantier a été réalisé en présence d'Helene Budliger Artieda, secrétaire d'État et nouvelle directrice du SECO, de Boris Zürcher, de l'ambassadeur Peter Gasser (tous deux membres du SECO), ainsi que de Sebastian Friess et Thomas Kräuchi (membres de l'OEC). La présentation de l'activité du CMTBE et la possibilité de procéder à un échange d'informations ont été appréciées.

## **7. Contrôle du logiciel**

Le comité s'est réuni à sept reprises en 2022. Il a notamment discuté de l'évaluation externe menée par les entreprises Break the Box GmbH et p3b AG, à des fins de comparaison entre le logiciel utilisé par le CMTBE et Baticontrol. En 2018, le CMTBE avait déjà sérieusement songé à passer au logiciel Baticontrol. L'évaluation de 2022 remet cette option à l'ordre du jour. Parallèlement, de légères modifications ont été apportées au logiciel utilisé par le CMTBE, tandis que la numérisation s'est poursuivie pour les signalements au système d'information central sur la migration (SYMIC).

## **8. Efficacité des contrôles dans les bureaux**

Le comité du CMTBE et l'OEC se sont par ailleurs fait expliquer la refonte des statistiques du CMTBE, menée à l'aide d'un soutien externe. Le comité a encore examiné un rapport interne consacré à l'efficacité des contrôles effectués par le CMTBE sur le terrain et dans les bureaux. Il en ressort que les contrôles menés dans les bureaux à propos des entreprises détachant du personnel ont révélé de nombreuses infractions en matière d'indication du lieu des missions ou du statut d'embauche. Autrement dit, les contrôles dans les bureaux ont également leur utilité.

Le comité a optimisé les processus internes des contrôles au sens de la loi sur le travail au noir (LTN) ainsi que des contrôles des commissions tripartites. Si des infractions en matière de conditions de travail et de salaire sont constatées lors d'un contrôle LTN, elles sont désormais consignées dans un rapport de contrôle distinct sur les mesures d'accompagnement, qui est ensuite transmis à la commission paritaire.

Corrado Pardini | Président du CMTBE

# COMITÉ DU CMTBE

**Conduite stratégique tripartite par les employeurs, les syndicats et le canton.**



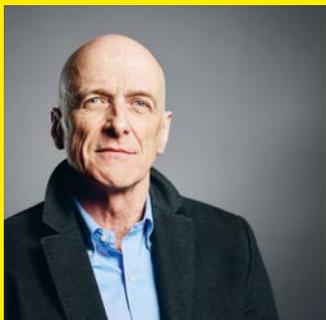
« Le comité a repositionné le CMTBE au cours des derniers mois. La nouvelle organisation a gagné en rapidité et en efficacité, au-delà de ce qu'on pouvait attendre. Tous les protagonistes ont largement mérité nos félicitations sincères, à commencer par la nouvelle équipe chargées des inspections et de l'administration. »

**Corrado Pardini**  
**Ancien conseiller national, président**



« L'exploitation des travailleurs est à mes yeux d'employeur une des pires choses qui soient sur le marché du travail. Cela me fait penser au dopage : comme instance de contrôle, on doit toujours s'attendre à de nouvelles astuces de la part des brebis galeuses. Ainsi les entreprises détachant des travailleurs inventent désormais de nouvelles professions inconnues en Suisse afin de contourner les dispositions légales. »

**Jürg Hostettler | Mitinhaber Staub + Hostettler AG,**  
**Copropriétaire de Staub + Hostettler AG**  
**Vice-président, CPPC de la peinture et de la plâtrerie**



« Je m'engage depuis 2008 pour le CMTBE. Comme avocat, les questions de politique sociale ou de partenariat social m'intéressent beaucoup, et naturellement aussi le marché du travail. »

**Walter Rumpf**  
**Avocat, ancien directeur**



« Il est important pour le canton de Berne aussi que les entreprises luttent à armes égales sur le marché du travail et que les conditions de travail soient bonnes. Au niveau des abus, le canton de Berne s'en tire plutôt bien. Les incitations à contourner la loi sont plutôt faibles, grâce au niveau modéré des taux d'imposition et des charges sociales. »

**Dr. Thomas Kräuchi**

**Membre de la Direction de l'Office de l'économie (OEC),  
responsable de la division Conditions de travail,  
membre du comité**



« Comme membre du comité, je suis surpris du nombre d'abus découverts sur le marché du travail. Je n'en avais pas l'habitude dans la branche électrique. Dans d'autres branches toutefois, seul le dumping salarial explique les prix catastrophiquement bas qui sont proposés. Comme employeur, j'ai tout intérêt à ce que tout le monde se conforme aux mêmes règles. Il faut des contrôles efficaces, sans pour autant chicaner les entreprises correctes. »

**Manfred Ulmann**

**Membre de la direction de Fischer Electric SA, Président du  
comité de la branche électrique des cantons de Berne et du Jura**



« Comme syndicaliste, je sais à quel point le Contrôle du marché du travail est important. Il protège les salaires et les familles qui dépendent de ces salaires. Les règles du marché du travail n'ont de sens que si elles font l'objet de contrôles. »

**Antonio Castro**

**Secrétaire d'Unia Bienne-Seeland**

# **RAPPORT DU DIRECTEUR**

# CHANTIER DES CONTRÔLES DE CCT ÉTENDUES

**Le CMTBE a bien rempli durant l'année sous revue sa mission d'effectuer des contrôles du marché du travail à grande échelle, dans toutes les branches d'activité. Grâce aussi à son équipe en pleine mutation.**

## 1. Objectifs atteints

En 2022, l'inspectorat a effectué au total 3511 contrôles du marché du travail, avec le soutien du secrétariat. Parmi ces contrôles:

- **1742 concernaient des branches sans convention collective de travail étendue**  
= 99,5 % de l'objectif annuel contre 85,4 % l'année précédente
- **983 portaient sur des branches avec CCT étendue**  
= 78,2 % de l'objectif annuel contre 81 % l'année d'avant
- **786 relevaient de la lutte contre le travail au noir**  
= 92 % de l'objectif visé contre 84,82 % l'année précédente

Ces bons résultats s'expliquent en bonne partie par le travail d'équipe du CMTBE. Les comptes annuels 2022 devraient en outre être proches de l'équilibre.

## 2. Objectifs n'ayant pas été atteints

Il n'a pas été possible d'atteindre pleinement les objectifs définis pour les contrôles dans les branches avec CCT étendue, notamment parce que le nombre d'entreprises de détachement et de prestataires indépendants venant de l'UE a chuté depuis 2020 (durant la crise due au coronavirus). Or les difficultés tiennent aussi à la mise en œuvre. En effet, si chaque entreprise peut en principe être contrôlée une fois par an, certaines commissions paritaires (CP) n'autorisent de tels contrôles que si l'entreprise n'a pas déjà fait l'objet d'un contrôle dans un autre canton. Or le CMTBE ne peut pas savoir ce qu'il en est, ou alors seulement au prix de gros efforts. En outre, les exigences des CP en matière de contrôles ont considérablement augmenté, notamment dans le cas des entreprises suisses des branches avec CCT étendue. Aussi certaines CP ont-elles revu à la baisse le nombre de contrôles imposés au sein d'entreprises suisses. De plus, un nombre croissant de restrictions régionales ou même cantonales (limitation du nombre de contrôles au sein d'entreprises domiciliées hors du canton) ou de charges concernant les bailleurs de services ont été introduites.

Il est donc devenu plus compliqué d'atteindre les objectifs élevés définis dans les CCT. La faisabilité et la rentabilité des contrôles dans les branches avec CCT étendue ayant diminué, nous devons trouver avec nos membres et nos partenaires des solutions plus appropriées et plus efficaces.

### **3. Comment le CMTBE a fait peau neuve**

De grands changements ont eu lieu dans l'équipe du CMTBE au cours de l'année 2022. J'ai ainsi démissionné au 31 décembre 2022 du poste de directeur que j'occupais depuis 2008, pour laisser la place à des forces vives.

À la fin d'octobre 2022, Stefan Hirt a pris une retraite anticipée. Il travaillait depuis 2005 comme inspecteur du marché du travail, et a suivi la création puis le développement du CMTBE, auquel il a directement contribué pendant 14 ans, devenant co-inspecteur en chef.

Un mois plus tard Marcos Feijoo, inspecteur en chef, et Thomas Michel ont quitté le CMTBE, suivis en décembre 2022 de Katrin Tadic-Batt et de Regula Aeschbacher. Un grand merci à tous ces collaborateurs et collaboratrices de longue date pour leur engagement au sein du CMTBE.

Les inspecteurs du marché du travail Ernesto Casagrande et Roger Kaufmann ont rejoint le CMTBE en fin d'année. Au début de 2023, Daniel Matosevic a fait ses débuts d'inspecteur en chef exécutif, Ursula Boschung en tant que directrice du secrétariat et directrice suppléante du CMTBE, et Marietta Schaffner comme inspectrice du marché du travail. L'effectif du CMTBE, qui comptait jusque-là 8,8 équivalents plein temps, a été légèrement augmenté. Le CMTBE dispose ainsi du personnel nécessaire pour atteindre les objectifs de l'exercice 2023.

Walter Rumpf



# NOUVELLE ÉQUIPE DU CMTBE

**De solides compétences et beaucoup d'engagement dans les domaines de l'inspection et de l'administration.**



« À titre personnel, je tiens beaucoup à ce que les salaires et les conditions de travail en place sur le marché du travail soient équitables, et à ce qu'il n'y ait pas de distorsion de la concurrence. Je suis passé de l'organe de contrôle dans la branche de la construction des deux Bâle au Contrôle du marché de travail Berne.

Après avoir effectué en cours d'emploi une formation en gestion et obtenu un diplôme supérieur d'économie, j'ai été responsable d'équipe à Bâle et je suis ici directeur. Selon mes premières impressions, le CMTBE est très performant. Ses processus sont bien huilés, et la collaboration entre les différents acteurs s'effectue à un niveau de compétence élevé. »

**Daniel Matosevic**  
**Inspecteur en chef exécutif**



« Ma période d'initiation a déjà été très stimulante. J'ai pu accompagner les inspecteurs dans leur activité de contrôle et leur professionnalisme m'a impressionnée. Ces éclairages sur la pratique m'aident à mieux comprendre notre travail administratif, et à bien exploiter les rapports. Je souhaite contribuer à la fructueuse communication et entretenir de bonnes relations avec toutes les parties prenantes, tout comme je tiens à l'efficacité et au professionnalisme des processus de travail.

Au CMTBE, j'apprécie tout particulièrement les marques d'estime témoignées au personnel ainsi que la fonction de plaque tournante de mon poste. »

**Ursula Boschung-Schmutz**  
**Direction du secrétariat, directrice suppléante**



« Avant d'arriver au CMTBE, je travaillais au beco Économie bernoise, l'actuel Office de l'économie (OEC). Je connais donc bien les informations dont l'OEC a besoin de notre part, afin que les rapports puissent être traités sans problème.

Il me tient à cœur de travailler dans une entreprise qui combat les abus et qui s'engage pour des salaires et des conditions de travail équitables. »

**Tanja Habegger**  
**Collaboratrice administrative**



« La précision est indispensable dans mon travail au CMTBE. Mon travail consiste à réviser les rapports, à réclamer les documents manquants et à donner des renseignements par téléphone aux entreprises contrôlées.

Il faut avoir la peau dure au CMTBE, car nos contrôles ne plaisent pas à tout le monde. Mais je m'y suis fait. J'avais déjà travaillé dans un service à la clientèle et appris là-bas à garder mon calme, même quand les gens deviennent grossiers. Une fois qu'ils ont dit ce qu'ils avaient sur le cœur, on peut généralement bien discuter avec eux. »

**Oliver Bossard**  
**Collaborateur administratif**



« L'exécution des conventions collectives de travail, c'est ma spécialité. Je m'en occupe depuis de longues années, dans différentes fonctions. J'avais déjà auparavant une activité d'inspecteur du travail, comme syndicaliste puis dans les bureaux d'une commission paritaire. Maintenant je suis de retour sur le terrain.

Comme secondo, je tiens à ce que les personnes d'origine étrangère puissent travailler chez nous. Dans mon quotidien professionnel, je découvre aussi bien des histoires réjouissantes que des cas tragiques, à l'image de la vie. »

**Ernesto Casagrande**  
**Inspecteur du marché du travail**



« De mauvaises chaussures sont un indice qui ne trompe pas. Si un peintre porte des Adilette, il y a quelque chose qui cloche. Ou bien si l'on découvre de l'outillage bon marché, l'absence de ceinture porte-outils d'artisan, des véhicules sans raison sociale. Les gens qui travaillent dans les règles sont correctement équipés. »

Nos contrôles se déroulent principalement sur les chantiers, dans les cuisines et les commerces. En fait, partout où la main-d'œuvre a besoin de peu de formation. Le travail au noir est rare chez les charpentiers mais fréquent chez les ferrailleurs. Ils n'ont pas de permis de travail et viennent comme touristes en Suisse. Des réseaux de passeurs sont souvent impliqués. »

**Frédy Geiser**  
**Inspecteur du marché du travail**

Citation d'après le magazine « Beobachter » du 14 avril 2022



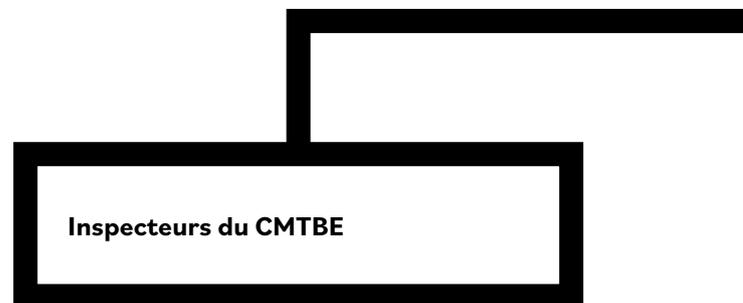
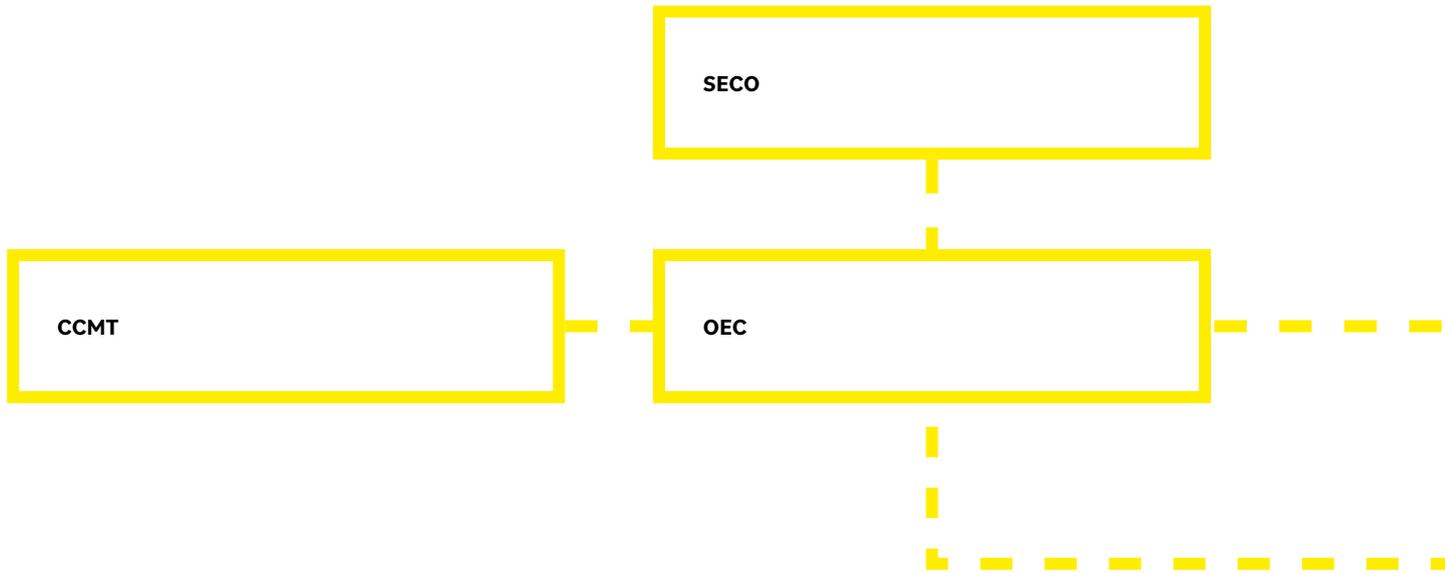
« Je suis inspecteur du marché du travail depuis 2015. J'ai d'abord travaillé dans les cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville, et aujourd'hui dans le canton de Berne. Je suis convaincu de l'importance de mon travail. »

Après tout, les contrôles de vitesse sur l'autoroute ont eux aussi un effet de levier. Si l'on fait régulièrement des contrôles, beaucoup d'employeurs n'oseront pas commettre d'abus. En l'absence de contrôle, les abus vont se multiplier. Le travail au noir a asphyxié le développement économique de pays comme la Grèce. Nous voulons et nous pouvons éviter de telles situations dans le canton de Berne. »

**Roger Kaufmann**  
**Inspecteur du marché du travail au CMTBE**



# ORGANIGRAMME



ORGANISATION







# LE CMTBE SUR LE GRAND ÉCRAN

**Durant l'année sous revue, la presse suisse a beaucoup parlé du film « Travail au noir ». Ce faisant, elle a indirectement contribué à l'activité du CMTBE.**

« Ulrich Grossenbacher est assis dans son studio de production du quartier de Lorraine à Berne. Pour les besoins de son nouveau film intitulé « Travail au noir », le réalisateur et caméraman primé à plusieurs reprises (« Messies ») a exploré les bas-fonds de l'économie souterraine. Il a ainsi accompagné dans leur activité professionnelle plusieurs inspecteurs du Contrôle du marché du travail Berne (CMTBE).

Pendant 70 jours de tournage, il a sillonné le canton à bord de leur voiture. Comme dans un film policier, il est sur place avec une caméra réalisée sur mesure quand ils surgissent à l'improviste sur des chantiers, dans des magasins d'alimentation ou des restaurants pour s'assurer que tout soit en règle. Il a ainsi filmé leurs efforts pour s'acquitter d'une mission souvent impossible : faire respecter dans les entreprises les normes minimales du droit suisse.

Ulrich Grossenbacher montre bien que ce n'est pas une autorité anonyme qui est à l'œuvre mais des personnes qui, au fond, ne cherchent qu'à aider. On est dans le feu de l'action. On voit des personnages et surprend des dialogues auxquels aucun scénariste n'aurait pensé. Les faits montrés sont à peine croyables et pourtant vrais.

Il est effrayant de voir comment en Suisse, des personnes issues de pays proches ou lointains se font exploiter ou s'autoexploitent : nous voyons des maçons, des aides de cuisine et des aides-soignants qui travaillent pour un salaire de misère, sans contrat, sans visa ni assurances (...) Il est question des inégalités en matière de rémunération et donc aussi de la sous-enchère salariale, de la protection des salaires, des mesures d'accompagnement et en définitive de l'échec de l'accord-cadre Suisse-UE. Cet aspect du film est incarné par le politicien socialiste et syndicaliste Corrado Pardini, que le caméraman accompagne au Parlement et lors de manifestations où il prononce des discours sur la protection des salaires ou sur une concurrence plus équitable. »

**Der Bund, 28.4.2022**

« C'est incroyable, toutes les infractions au droit du travail auxquelles les contrôleurs et contrôleuses sont confrontés. Au début du film, par exemple, Frédy Geiser initie à son travail une nouvelle collègue et les deux tombent sur un vendeur non qualifié, qui gère à lui tout seul un shop. Salaire mensuel ? 550 francs de salaire de base, le reste étant lié à la marche des affaires. Congés ? Oui, quand il n'y a pas de client dans la boutique. Nombre de jours de travail ? Sept. Et si la semaine avait huit jours, ajoute l'homme, il lui faudrait travailler huit jours.

Le personnel du Contrôle du marché du travail est pris entre deux feux. Il ne fait pas partie de la police et il lui faut toutefois remettre des gens à la police. Or les criminels, ce ne sont pas les personnes mal payées et qui travaillent parfois au noir dont les inspectrices et inspecteurs relèvent l'identité, mais bien les personnes qui tirent les ficelles. »

**Wochenzeitung, 27.1.2023**

« La nouvelle collègue en patrouille avec le Contrôle du marché du travail est guidée à travers un quartier sensible de Bienne, où fleurissent les établissements douteux : « si tu faisais des contrôles ici, tu pourrais faire mettre à la porte deux ou trois personnes », explique le chef. « Dans cette rue, il y a un peu de prostitution illégale, des coiffeurs louches [...], on a déjà eu une descente de police ici à l'Al Capone, et là c'est le Cordon Bleu, qui figure aussi sur ma liste. » Le contrôleur connaît son monde.

Il y a partout du travail au noir, de la sous-enchère salariale, de l'indépendance fictive - à croire que l'économie informelle prospère en Suisse. La précarité règne en cuisine dans les restaurants, les transporteurs trichent de manière éhontée et on s'attend à voir un sans-papiers sur tous les chantiers.

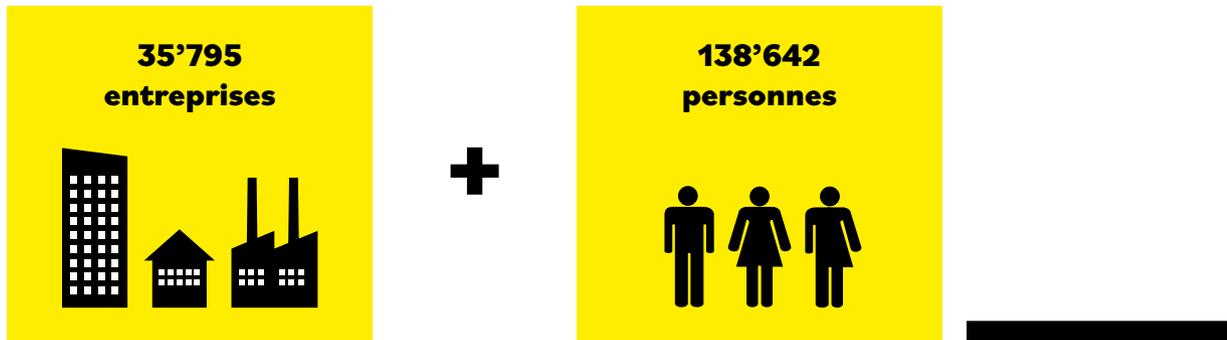
Le cinéaste Ulrich Grossenbacher donne une idée effrayante des abus régnant dans ce pays. « Sorry, Chef », son documentaire « Travail au noir » accompagne les inspecteurs du travail du canton de Berne dans leurs recherches actives de personnes travaillant illégalement, mais aussi de leurs exploitateurs. »

**Neue Zürcher Zeitung, 2.5.2022**

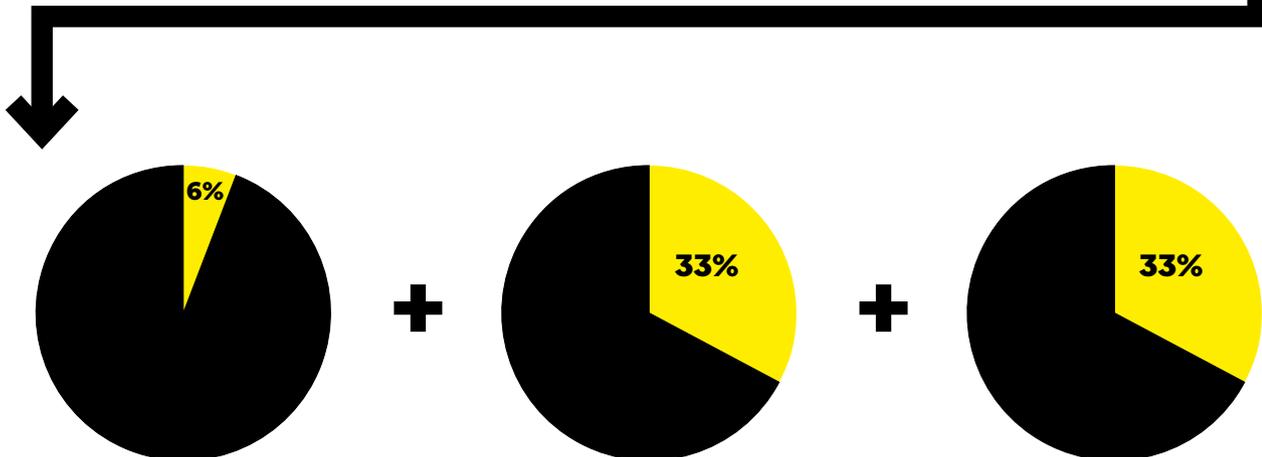
# LES CONTRÔLES DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN CHIFFRES

Chaque année en juin, le SECO publie son rapport d'exécution sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne. En juin de l'année sous revue, le SECO a publié les chiffres suivants portant sur l'année 2021.

## Activité de contrôle dans le cadre des mesures d'accompagnement (FlaM)



ont subi dans toute la Suisse des contrôles d'organes d'exécution des FlaM comme le CMTBE portant sur leurs conditions de travail et de salaire.



Concrètement, 6% des employeurs suisses ont été contrôlés

33% des travailleurs détachés

33% des prestataires de services indépendants

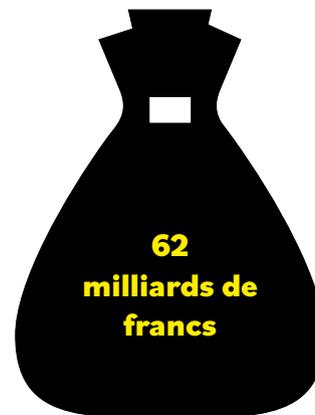
## Activité de contrôle dans le cadre de la loi sur le travail au noir (LTN)



+



ont été effectués par les organes de contrôle cantonaux dans le cadre de la **lutte contre le travail au noir**.



sont apparus lors des contrôles effectués par les **organes de contrôle cantonaux**.

seraient générés chaque année par le **travail au noir**, selon les estimations du SECO.







**Arbeitsmarktkontrolle  
Bern | Contrôle du marché  
du travail Berne**

**Contrôle du marché du travail Berne CMTBE  
Seftigenstrasse 41 | 3007 Bern  
T +41 (0) 31 381 57 20  
[info@amkbe.ch](mailto:info@amkbe.ch) | [amkbe.ch](http://amkbe.ch)**